



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

**Cabinet**

Clermont-Ferrand, le 30 novembre 2010

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Interdiction des transports scolaires et fermeture des autoroutes A 89 / A72**

Météo France a émis ce jour un bulletin d'alerte météo. Sur l'ensemble du département d'importantes chutes de neige sont attendues mercredi 1<sup>er</sup> décembre, 15 cm en plaine, 20 à 30 cm sur les reliefs.

Compte tenu des prévisions météorologiques annoncées et de la nécessité d'assurer la sécurité des élèves, l'ensemble des lignes régulières du réseau TRANSDOME et les services spécifiques transports scolaires relevant du Conseil Général du Puy-de-Dôme sont suspendus pour la journée du 1<sup>er</sup> décembre.

Les établissements scolaires resteront ouverts pour accueillir les enfants.

Par ailleurs, le Plan Intempéries Massif Central ( PIMAC) a été déclenché ce matin.

La circulation des poids lourds de plus de 3,5T est interdite sur l'A89/A72 entre les Martres d'Artière et Balbiny (Loire) et sur l'A89 entre Combronde et Brives (Corrèze).

D'autres mesures sont susceptibles d'être prises dans les heures qui viennent.

La Préfecture du Puy-de-Dôme appelle l'attention de chacun sur le fait que les réseaux routiers seront difficilement praticables compte tenu des mauvaises conditions météorologiques.

Elle rappelle les règles élémentaires de sécurité et de prudence à adopter en de telles circonstances :

- ❖ Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer,
- ❖ Renseignez vous sur les conditions de circulation,
- ❖ Préparez votre déplacement et votre itinéraire,
- ❖ prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée (couvertures, boissons chaudes, chaînes, ... )
- ❖ Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place,
- ❖ Facilitez le passage des engins de déneigement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation,
- ❖ Protégez vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux,
- ❖ Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.